

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Votants	28

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 février, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPRETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur DENIZOT Gabriel ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie ; Monsieur ADOUL Jean-Pierre.

Absent : Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane.

Absents excusés :

Madame MARISSAL Bénédicte ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur COQUILLET Jean-François.

Procuration a été donnée à :

Madame MARISSAL Bénédicte donne procuration à Madame LAVARENNE Monique.
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige.
Monsieur COQUILLET Jean-François donne procuration à Monsieur GAUDICHON Eric.

Madame LAURENT Jacqueline a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2025-016 : CONVENTION D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA GARE DE BRIARE AVEC LA SNCF.

Considérant que la SNCF Gares & Connexions et SNCF Réseau sont propriétaires des parcelles végétalisées cadastrées AO 56 au sud-est du parvis de la gare de Briare et AO 502, face au bâtiment Voyageurs.

Considérant que la Commune de Briare entretient depuis de nombreuses années une partie des espaces verts de la gare, une convention ayant déjà été signée entre la SNCF et la Ville de

Briare, il convient d'approuver cette nouvelle convention qui apporte de nouveaux éléments faisant suite au récent réaménagement de la gare.

Il est convenu entre la Ville de Briare et SNCF Gares & Connexions, d'entretenir de façon conjointe, les espaces enherbés, plantes, arbres et arbustes de ces deux parcelles.

Cet accord et les conditions de sa réalisation sont décrits dans la convention.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE la convention.

AUTORISE le Maire à signer les documents y afférents.

Le 24 février 2025

La Secrétaire de séance,



Jacqueline LAURENT

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET